



MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST RAPPORT DU MAIRE Des faits saillants du rapport financier 2025

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipale le 1^{er} juin 2026, je fais rapport aux citoyens de Stanbridge East des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ÉTATS FINANCIERS 2025 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR:

Exercice financier se terminant le 31 décembre 2025

Revenus 1 996 848\$

Charges 1 620 031\$

Moins : revenus d'investissement (78 537\$)

Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales 298 280\$

Éléments de conciliation à des fins fiscales;

- Amortissement des immobilisations	294 810\$
- Remboursement dette à long terme	(32 000\$)
- Activités d'investissement	(478 204\$)
- Excédent (déficit) accumulé	108 000\$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 190 886\$

Excédent de fonctionnement non affecté au 31-12-2025; 1 083 291\$

Le rapport financier 2025, daté du 8 avril 2026 par les vérificateurs externes, indique à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" du rapport, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Stanbridge East au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financier nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve : Aux 31 décembre 2025 et 2024, la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fournis les informations requises sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 n'ont pu être quantifiées.

Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux :

Voici les rémunérations et allocations de dépenses des élu(e)s municipaux en 2025.

Maire : Rémunération (Excluant charges sociales) : 9 360\$ et allocation de base : 4 477 \$

Conseillers (chaque): Rémunération (Excluant charges sociales) : 3 119 \$ et allocation de base : 1 492\$

Réalisations 2025 du programme triennal d'immobilisations

- Des travaux de réfection de rues ont été réalisés, incluant le remplacement et le prolongement du réseau d'égout pluvial, l'ajout de puisards, la reconstruction de la fondation de la chaussée, le pavage, le remplacement des trottoirs et des bordures de béton sur les rues Depot, Academy et Saxe-Cornell.
- Réparation de l'entrepôt d'abrasif hivernal, comprenant la construction d'une nouvelle dalle de béton à l'entrée ainsi que le remplacement d'une partie du pavage à l'intérieur du bâtiment.
- Acquisition d'équipements informatique.

Tanya Garrick Rhicard

Mairesse